

REUNION DE LA CLDR DU 14 OCTOBRE 2013 A 20H00 A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE JALHAY

Présents :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| ➤ CLDR : | voir liste en dernière page |
| ➤ Administration communale : | ADANS Guy |
| ➤ FRW : | ORBAN Anne |
| ➤ Invité : | PAROTTE M. |

Excusés :

Voir liste en dernière page

Ordre du jour :

1. **Mot d'accueil**
2. **La nouvelle CLDR (prise de contact / validation du Règlement d'Ordre Intérieur)**
3. **Approbation du rapport annuel 2012**
4. **Etablissement d'un programme de travail**
5. **Infos sur les projets en conventions**
6. **Divers**

1. Mot d'accueil

M. FRANSOLET, président de la Commission introduit la rencontre en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il informe les membres de la CLDR que cette réunion va être l'occasion de mettre en place un fonctionnement adapté en vue de mener des projets à bien. Il rappelle par ailleurs que le Programme Communal de Développement Rural, validé en 2006 pour 10 ans n'a plus que 2 années de vie et qu'il va falloir être efficace sur le court terme et ne pas se disperser dans le travail fourni. Il propose que, pour démarrer cette réunion d'installation de la Commission, chaque personne ait l'occasion de se présenter. Il cède la parole à Anne ORBAN, agent de la Fondation rurale de Wallonie qui débute ce tour de table.

2. La nouvelle CLDR

Tour de TABLE :

Chaque membre se présente sur base du canevas : NOM / PRENOM / VILLAGE.

Anne fait ensuite passer un document permettant à chaque membre de vérifier ses coordonnées. Les membres ont également l'occasion d'y noter le jour de la semaine ou ils ne sont jamais disponibles (permettant de définir le jour idéal pour fixer les réunions) et de faire part de leur souhait de recevoir les invitations et les comptes-rendus des réunions en version informatique. Anne informe à ce sujet que, quand il y aura un grand nombre d'annexes (soit avec l'invitation soit avec le PV), ces éléments seront d'office transmis en version papier.

CE QUI RESSORT DU DOCUMENT :

- Jour idéal de réunion : LUNDI et MERCREDI (n'étant chacun mentionné qu'une seule fois)
- Membres qui souhaitent recevoir les documents en version informatique : cf. tableau des présences.

Les missions de la CLDR :

Anne prend ensuite le temps de réexpliquer les missions, les rôles des membres de la CLDR. :

La Commission se veut la plus représentative du territoire (classe d'âge, village, classe socioprofessionnelles, répartition homme/femme, ...) :

- Ses membres sont les portes-parole/ les relais de et vers la population
- La Commission est un organe consultatif du conseil communal, elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin, d'initiative.
- Les membres informent la population des débats de la Commission ; ils recueillent l'avis de leurs concitoyens.

Validation du Règlement d'Ordre Intérieur :

Le nouveau règlement a été transmis aux membres avec la convocation. Ce Règlement est une série d'articles qui régit le fonctionnement de la CLDR (missions, siège et durée, composition, organisation et gestion des réunions, procédure de décision, ...).

Chacun en ayant pris connaissance avant la réunion, Anne fait notamment le zoom, en réunion, sur les quelques articles qui ont été modifiés ; elle fait le point sur les éléments qui semblent importants.

• Arrêt sur 3 points du ROI	
• Art 16 : DÉMISSIONS:	
Courrier	Courrier
• Art 20 : CONVOCATIONS:	
Huit jours ouvrables Transmission papier uniquement	7 jours francs Transmission électronique à la demande
• Art 26: DROIT DE VOTE :	
Effectif = suppléant Décision à la majorité absolue	Effectif = suppléant Décision à la majorité absolue
QUORUM:	
(1/2 membre)+1	(1/2 membre)+1

→ [Questions / réponses des membres de la Commission :](#)

Qu'en est-il des « 4 à 6 réunions l'année » pour 2013 ?

La constitution, après les élections communales d'octobre 2012, a pris un certain temps ce qui fait, qu'en effet, cette année, il n'y aura que deux réunions de la CLDR en plénière. Ces éléments seront justifiés et expliqués.

Est-il possible de placer sur le Site Internet de la Commune les PV des réunions manquants ?

Oui, ce travail doit être fait

Est-il envisageable de placer aussi le plus rapidement possible après la réunion, le compte-rendu sur le Site Internet, en vue de pouvoir en faire un retour vers la population dans la foulée ?

Le Compte-rendu doit être approuvé par la Commission à l'ouverture de la réunion suivante. Il semble donc difficile de le placer sur le site Internet avant ce délai là. Anne s'engage cependant à transmettre le PV la plus rapidement possible en version informatique (environ dans les 2 semaines qui suivent la réunion).

Est-il imaginable de procéder par vote secret pour les décisions que doit prendre la Commission ?

Cette proposition semble être à l'encontre de la philosophie même de la CLDR qui doit être un lieu où chacun à l'occasion de s'exprimer mais aussi être à l'écoute d'éléments qui sont formulés pour faire avancer la réflexion. Cette proposition n'est donc pas retenue.

Est-il possible de ne pas tenir de réunion de la Commission durant la période des grandes vacances ?

L'idée est bien celle-là. Cependant, si une étape administrative est indispensable et en vue de ne pas perdre 2 mois supplémentaires, il pourrait arriver que cela se présente. Mais il est bien entendu que cela doit rester de l'ordre de l'exceptionnel.

→ Conclusion :

Le Règlement d'Ordre Intérieur est validé par les membres de la Commission.
Ce dernier sera ensuite validé par le Conseil communal.

3. Approbation du rapport annuel 2012

Remise dans le contexte : A partir du moment où une commune obtient des financements (en Développement Rural) pour mettre en place certains de ces projets, elle est tenue de dresser annuellement un rapport faisant état de la situation de l'opération, des réflexions qui sont menées. Les membres de la Commission ont reçu avec la convocation la proposition de rapport annuel pour l'année 2012. En effet, la Commission ne s'étant pas encore réunie en 2013, ce point n'a pas pu être validé.

→ Conclusion :

Le Rapport annuel 2012 est validé par les membres de la Commission.
Ce dernier sera ensuite validé par le Conseil communal.

4. Etablissement d'un programme de travail

Comme déjà annoncé, le Programme de Jalhay n'a plus que 2 années de validité. Anne propose une méthodologie afin que chaque personne puisse s'exprimer sur les Groupes de Travail qui vont se mettre en place. Pour ce faire, une grille est préparée et soumise personnellement à chaque membre afin de voir ce qui se dégage.

L'ensemble des projets du Programme y sont repris. Ils sont classés en deux colonnes en fonction de leur subventionnement possible (Développement Rural ou autres). L'idée étant de pouvoir établir une programmation cohérente pour les projets subventionnables en DR (pouvant faire l'objet d'une demande de convention) et de voir quels Groupes de Travail mettre en place sur les projets de type « actions ».

Pour faire leurs choix, les membres disposent du « mini PCDR » (reprenant les grands objectifs pour la commune). M. FRANSOLETT fait également part des opportunités et des besoins de la commune, et rappelle que l'intérêt collectif est à privilégier. Les membres sont alors invités à faire 3 croix dans chacune des deux colonnes.

→ Ce qui ressort :

1^{ère} colonne : les projets subventionnables en Développement Rural par ordre de préférence des membres de la CLDR :

Nombre de croix	N° fiche-projet+ intitulé
15	Fiche n°20 : Ouverture, remise en état de plusieurs tronçons de sentiers et chemins de liaison
11	Projet 28 – Création d'un parcours santé
8	Fiche n°17 : Acquisition d'un bâtiment ou d'un terrain et création et/ou réhabilitation de logements à loyer modéré
7	Fiche n°16 : a. Etude de pertinence relative à la création d'hébergements adaptés à l'augmentation des personnes âgées sur le territoire / b. Création d'hébergements à destination des personnes âgées
6	Fiche n°13 : Surister : Aménagement du centre de Surister, en ce compris la traversée et la place
5	Projet 27 – Création d'un centre d'interprétation des Vieux Métiers
4	Fiche n°24 : Sart : aménagement d'un local de rencontre à l'ancienne maison communale de Sart
	Fiche n°14 : Sart : Aménagement du village de Sart : aménagement de la place, de la traversée, d'itinéraires cyclables et de chemins de liaison
2	Fiche n°5 : Tiège : Aménagement du village de Tiège : aménagement de la traversée, de chemins de liaison, d'itinéraires cyclables et d'un espace de convivialité
	Fiche n°26 : Aménagement de la traversée de Foyr, de pistes cyclables et de chemins de liaison
	Projet 44 – Selon les opportunités et les besoins, aménagement (après acquisition éventuelle) de maisons de village

Les autres projets de cette colonne n'ont obtenu aucune croix.

2^{ème} colonne : les autres projets par ordre de préférence des membres de la CLDR :

Nombre de croix	N° fiche-projet+ intitulé
12	Fiche Action n°4 : Dynamisation de la production locale et soutien à la création d'activités économiques
9	Projet 41– Re-nomination des rues, ruelles et lieux-dits
8	Projet 40 – Révision et amélioration de la numérotation des maisons
5	Fiche n°9 : La Gileppe : Aménagement d'infrastructures, valorisation et promotion du site du barrage de la Gileppe
	Projet 33 – Acquisition d'un minibus communal
4	Fiche Action n°3 : Rédaction et diffusion d'une brochure sur les haies et arbres remarquables de la commune ainsi que sur les haies et essences indigènes
	Fiche n°23 : Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature
	Projet 29 – Création d'emplois liés à la protection de l'environnement
3	Fiche n°15 : Mesures et actions visant à améliorer l'encadrement des personnes âgées
	Fiche n°19 : Aménagements d'équipements touristiques dans la commune
	Fiche n°21 : Sart (Arzelier) : Installation d'un parc à conteneurs pour les indépendants
	Projet 42 – Organisation de cours d'histoire locale et de connaissance du patrimoine

Les autres projets de cette colonne ont reçu 2 croix ou moins.

→ Les suites :

Quels GTs seront mis en place ?

- Les GTs relatifs aux projets identifiés comme prioritaires par la CLDR
- Fonction des personnes prêtes à s'impliquer, de votre motivation à vous y investir
- Fonction du nombre de GT « gérables » : encadrement, budget

→ Tenant compte de : Urgence
Opportunité
...



L'ensemble des avis compilés, un travail avec les membres du Collège va se faire en vue de préparer la matière pour la prochaine rencontre.

En effet, les Groupes de Travail qui vont se mettre en place bénéficieront notamment d'un référent (une personne) au niveau du Collège. Il va donc falloir identifier les potentialités d'implication aussi de ces derniers. Les membres de la Commission auront l'occasion de s'inscrire pour constituer les GT dès la prochaine réunion.

5. Informations sur les projets en conventions

1^{ERE} CONVENTION : FICHE-PROJET N°8 : CREATION D'UN ATELIER RURAL :

C'est l'entreprise SERBI qui a remporté le marché public lié à ce projet. Logiquement tout est en ordre, la commune n'attend plus que l'avis de la tutelle avant de donner l'ordre de commencer les travaux. Il se pourrait dès lors que les travaux puissent déjà être entamés cet automne.

Un membre de la CLDR attire l'attention sur toute la communication qu'il serait pertinent de mettre en place sur ce projet.

Les membres de la CLDR ont également eu l'occasion de se positionner pour constituer un Groupe de Travail à ce sujet en vue de continuer le travail entamé par le Groupe de Travail précédent. Les personnes qui ont manifesté un intérêt en la matière sont : LERHO Francis, PITZ Albert, MATHIEU Julien, MICHEL/EVRARD Georgette, TREFOIS Roland.

Ce groupe aura pour mission de réfléchir aux types d'entreprises, aux conditions d'accès, mais aussi à la publicité à faire auprès des acteurs économiques, au moment opportun de la faire etc....

Il sera par ailleurs aussi question d'aborder le volet lié à l'aménagement des 4 zones contigües.

2^{EME} CONVENTION : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE, DES ABORDS DE L'EGLISE, DE LA PLACE HAUT-VINAVE, DE CHEMINS DE LIAISON :

Ce projet a fait couler beaucoup d'encre. L'objectif du Collège actuel n'est pas de poursuivre ce projet sous la forme qu'il a pris en fin de législature précédente. C'est un choix politique. Rien ne semble plus pouvoir être apporté comme modification et selon M. Fransolet, le projet ne peut être accepté comme tel par la majorité actuelle.

Différents contacts ont été pris par le Collège afin de connaître le positionnement des intervenants sur le projet : la SWDE va faire les travaux prévus pour remplacer les canalisations actuelles. Le MET semble partant pour une réfection de la voirie (pas une priorité cependant) et pourra y inclure les effets de porte souhaités. Un aménagement du carrefour de la Gileppe semble aussi possible.

La commune va par ailleurs refaire l'ensemble des trottoirs le long de la traversée.

Un membre de la CLDR s'étonne de la contradiction : « aucune marge de manœuvre n'est plus possible » et « certains aménagements vont quand même se faire ».

Le projet concerne une traversée (propriété de la Région) et une partie sur territoire communal. Il a englobé les différents intervenants. La réflexion a eu lieu sur l'ensemble du périmètre et l'enveloppe budgétaire allouée concerne le projet vu dans cette globalité. Plus aucune marge de manœuvre n'est possible vu l'état d'avancement du dossier et les représentants de l'administration régionale ne souhaitent pas remettre en question les projets à ce point. Maintenant, les aménagements qui pourraient tout de même se faire concernent le MET et il est seul décideur à cet égard puisque propriétaire.

Une personne s'interroge concernant la mobilité des usagers faibles qui était un volet pris en compte par le groupe de travail dans toute la réflexion menée

L'idée du Collège est de pouvoir investiguer en la matière en fonction des moyens financiers possibles. Selon M. FRANSOLET, l'aménagement d'une piste cyclable comme prévu dans le projet à la base ne semble cependant pas la réponse au problème.

Quel a été le montant déjà engagé dans ce projet ?

Environ 30.000 € pour l'étude par le bureau.

Certains membres de la CLDR déplorent que tout le travail fourni par les membres de la Commission s'en retrouve là. Certains ont l'impression d'avoir été manipulés et d'autres membres de la Commission trouvent qu'il est dommage d'avoir tiré un trait sur ces subsides.

Anne conclut le débat étant donné l'heure avancée. Elle considère qu'il était important de pouvoir traiter le sujet en profondeur et que certains intervenants doivent encore se positionner sur le dossier. Elle rappelle par ailleurs que la CLDR ne doit pas devenir un Conseil communal Bis et que les débats qui y ont lieu doivent rester constructifs. Elle tachera d'être vigilante par rapport à ce point pour la suite.

6. Divers

Une nouvelle candidature est adressée au Président :

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR.

Date de la prochaine réunion de la CLDR :

LUNDI 25 novembre à 20h salle du Conseil communal

Concernant les évaluations des membres de la Commission, elles sont globalement positives. Les remarques formulées sont les suivantes :

- Plus cadrer les interventions
 - Lourdeur des reproches politiques
 - Bravo à Mme ORBAN
-

Anne ORBAN

Présences des membres de la CLDR

<i>Membres effectifs</i>			<i>Membres suppléants</i>		
<i>Pour les représentants du Conseil Communal</i>					
<i>NOM</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>NOM</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>
<u>FRANSOLET Michel</u>	X		LAURENT Eric	X	
<u>LERHO Francis</u>	X				
<u>MATHIEU Julien</u>	X		<u>MAGIS Sophie</u>	X	
FRANSSEN Eva	X				
<i>Pour les représentants de la population</i>					
<u>BAUERLE Eric</u>	X		BEAUME Caroline	X	
<u>BELBOOM André</u>	X		BOSSUT Francis	X	
<u>BREDO Olivier</u>	X		<u>COLLARD Claude</u>	X	
EMPEREUR José		X	MICHEL-EVRARD Georgette	X	
<u>FRANSOLET Anne</u>	X		<u>HAAS Laurent</u>	X	
KONINCKX Bérangère	X		<u>KONINCKX Jean-Benoit</u>	X	
<u>LYCOOPS Jean</u>	X		<u>PITZ Albert</u>	X	
<u>REUL Stéphane</u>	X		<u>ROOD Michaël</u>	X	
<u>VERHAEGHE Léon</u>	X		<u>VILZ Pierre- François</u>	X	
<u>DEBLOND André</u>	X		<u>TREFOIS Roland</u>	X	

Les membres qui souhaitent recevoir les comptes-rendus et les convocations en version informatique sont repris dans le tableau en gras soulignés.

Total : 25 membres sont présents à la réunion. Le quorum est atteint et la CLDR délibère valablement.